

3 Notre département

Notre commune et les communes voisines font partie d'un département.
Comment notre département s'appelle-t-il ? Qui organise la vie de ses habitants ?

1 ↓ Le département: un nom Panneau sur l'autoroute près de Mâcon (Bourgogne)



- Dis ce que tu vois sur ce panneau ?
- Dis où il se trouve.
- D'où vient le nom de ton département: est-ce celui d'un cours d'eau, d'une montagne ?
- Y a-t-il un panneau de ce type à l'entrée de ton département ?
- Fais des recherches sur ton département et trouve:
 - le nom du « chef-lieu »;
 - le nombre d'habitants;
 - le nom des départements voisins;
 - le logo de ton département.

2 ↓ Le département: un numéro Site Internet de La Poste

LA POSTE

Utiliser nos outils pratiques

Accès personnalisés OK Recherche OK SERVICE CONSOMMATEURS

La Poste > Particulier > Utiliser nos outils pratiques > Outils et documents > Trouvez un code postal

Résultats de votre recherche code postal, CEDEX ou commune

1 résultat pour votre recherche sur VATAN

Code Postal	Commune
36150	VATAN

- Dis ce que tu vois sur ce site Internet.
- Quel est le code postal de la commune de Vatan ?
- Quel est celui de ta commune ?
Les deux premiers chiffres sont le numéro du département.
- Quel est le numéro de ton département ?
- Sur une carte de ton département, situe ta commune; situe d'autres endroits que tu connais.

Le département DOC. 1 ET 2

Un département est un territoire plus vaste qu'une commune: il regroupe plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de communes. Chaque département est identifié par:

- un nom (Finistère, Landes...), généralement celui d'une rivière (Dordogne, Somme...) ou d'une montagne (Vosges, Jura...);
- un numéro (les deux premiers chiffres du code postal des communes qui le composent).

Le conseil général DOC. 3

Les habitants sont responsables de leur département. Ils élisent des conseillers généraux pour les représenter et s'occuper des affaires quotidiennes. Ceux-ci s'occupent notamment:

- des collèges (construction, entretien, cantine...);
- des routes et des transports (notamment des transports scolaires vers les collèges);
- des musées, des monuments;
- de l'aide aux personnes en difficulté.

3 ↓ Le conseil général

Affiche du conseil général du Val-d'Oise (Ile-de-France)

Certains collégiens ne mangent pas à la cantine car leurs parents n'ont pas assez d'argent pour payer. Le conseil général du Val-d'Oise a décidé de faire un tarif plus bas pour ces familles.

val
d'oise
le département

Rest'Collège

www.valdoise.fr
N°Azur 0 810 30 05 10
PRIX APPEL LOCAL

**Le Conseil général propose
un tarif plus juste dans 37 collèges**

- Décris cette affiche : la photographie, les textes...
- Fais des recherches et trouve :
 - le nom du président du conseil général de ton département ;
 - une action menée par le conseil général de ton département.

4 ↓ La préfecture

Depuis le début de l'année, on enregistre un manque de pluie très important dans le Doubs. Le préfet a donc décidé de limiter provisoirement l'usage de l'eau.

- L'utilisation de l'eau pour le lavage des voitures est interdite.
- Le remplissage des piscines est interdit, même les piscines gonflables.
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts, des jardins et des espaces sportifs est interdit.
- L'arrosage des stades et des terrains de golf est interdit.
- L'arrosage des jardins potagers est interdit de 8 heures à 20 heures.
- L'alimentation des fontaines publiques doit être fermée, sauf si elles servent pour abreuver le bétail.
- Le lavage des routes est interdit.
- Le remplissage des mares et des étangs est interdit.
- L'utilisation de l'eau pour arroser les cultures est interdite entre 8 heures et 20 heures.

Le non-respect de ces interdictions peut être puni d'une contravention jusqu'à 1500 €.

D'après le préfet du Doubs, communiqué de presse, 30 mai 2011

- Quel problème s'est posé dans le département du Doubs en 2011 ?
- Qu'est-ce que le préfet a décidé ?
- Dans quel but ?
- Qui pouvait encore utiliser l'eau ?
- À quelles conditions ?
- Fais des recherches et trouve :
 - le nom du préfet de ton département ;
 - une décision prise par le préfet.

La préfecture DOC. 4

Dans chaque département, le président de la République nomme un préfet. Celui-ci le représente et ses services, qui se trouvent à la préfecture, doivent notamment :

- maintenir l'ordre ;
- assurer la sécurité des habitants ;
- organiser les élections ;
- délivrer les passeports, les permis de conduire, les autorisations de séjour pour les étrangers...

VOCABULAIRE

le chef-lieu du département : la principale ville d'un département, dans laquelle se trouvent le conseil général et la préfecture.

un conseil général : les conseillers généraux d'un département, élus pour organiser la vie de ce département.

un département : une partie du territoire français, dirigée par un conseil général.

le préfet : une personne nommée par le gouvernement pour le représenter dans un département.